



LA POSTE

## DEMANDE D'UTILISATION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

M  Mme  Mlle NOM :

Prénom :

Identifiant Poste :

Grade / Niveau de classification :

Entité d'affectation / rattachement :

### MODALITES D'UTILISATION DU CET

#### Remplir un imprimé par modalité d'utilisation

**Indemnisation d'un congé ou d'une disponibilité sans solde**  
Indiquer le type de congé ou de disponibilité : (établir une demande indiquant la période souhaitée)

**Monétisation - Indemnisation d'une période de formation hors temps de travail**

**Monétisation - Cas des heures non travaillées résultant d'un passage à temps partiel**

**Monétisation de droits à repos (RC, RCE (ou RCR), COR (ou RCO), JRS, RE et jours de bonifications) à l'exclusion des congés annuels**

**Monétisation de 12 jours** (hors congés annuels) maximum inscrits au solde du CET :  
**une seule demande par année**

**Monétisation de la totalité** (hors congés annuels) du CET sous réserve de remplir l'une des conditions suivantes :

Mariage du bénéficiaire ou conclusion d'un PACS,  
Naissance ou adoption d'un 3ème enfant et de chaque enfant suivant,  
Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS avec garde unique ou partagée d'au moins un enfant à charge,  
Décès du bénéficiaire, décès de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS,  
Invalidité du bénéficiaire ou de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS ou d'un de ses enfants,  
Création d'une entreprise par le bénéficiaire ou son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS ou un de ses enfants,  
Acquisition ou agrandissement de la résidence principale ou remise en état suite à une catastrophe naturelle,  
Situation de surendettement.

**Monétisation- Transfert PERCO <sup>(1)</sup>. Une seule demande par année du 1er mai au 31 octobre**

<sup>(1)</sup> Dans ce cadre, peuvent être monétisés 10 jours par an hors congés annuels ainsi que les jours d'abondement versés par La Poste (zus/pénibilité). Ces derniers ne pourront cependant être transférés qu'à compter de mai 2015. Pour rappel, les abondements (zus/pénibilité) ne sont en effet acquis que dès lors qu'ils restent au crédit du compte pendant un an minimum.

### DETAIL DE LA DEMANDE

Indiquer le nombre total de jours à utiliser :

TYPE :

- Congés annuels <sup>(1)</sup>
- Repos exceptionnels
- Jours de Bonifications
- Repos Compensateurs / Repos Compensateurs Equivalents (ou Repos Compensateurs de Remplacement ) / Contrepartie Obligatoire en Repos (ou RCO )
- Jours de repos supplémentaires <sup>(2)</sup>
- Abondement ZUS (QPV)
- Abondement pour les agents de 45 ans et plus dont le poste est exposé à la pénibilité
- Abondement pour les agents de 45 ans et plus, affectés en ZUS (QPV) et dont le poste est exposé à la pénibilité

Nombre de jours

A le  
signature de l'agent

<sup>(1)</sup> Ne concerne pas la monétisation des droits à repos

<sup>(2)</sup> Ne concerne que les cadres supérieurs sous forfait annuel en jours

### RÉGIME DE TRAVAIL DU DEMANDEUR

TYPE :

- Temps complet sur  5 jours, sur  6 jours
- Régime de nuit en  5 nuits, en  4 nuits ou en  3 nuits
- Temps partiel (préciser la quotité et le régime de travail de l'agent) :  
Quotité    Régime de travail
- Temps partiel annualisé des fonctionnaires (quotité à préciser) : Quotité

\* pour les salariés à temps partiel, se référer au Régime de travail du service (BRH 2004 RH 113)

**RESERVE au DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ou au RESPONSABLE D'ENTITE**

Date de réception de la demande

Le Directeur d'établissement/Responsable d'entité :

Date d'envoi au CSRH

NOM :

Prénom :

Signature

**DECISION DU CSRH**

- Demande acceptée en totalité
- Demande acceptée partiellement (détails des jours pris en compte et motif) :
- Demande refusée (motif) :

Date de traitement de la demande :

Nombre de jours débités :

Montant de l'indemnité de monétisation :

Régime de travail durant la prise du congé :

(à compléter par le service gestionnaire, ex : 5 jours, 6 jours, 4 nuits...)

Original classé au dossier de l'agent après mise à jour du fichier informatique le

Copie transmise pour remise à l'agent le <sup>(1)</sup>

A le

Signature

(1) Si demande refusée ou acceptée partiellement les droits de l'agent doivent être reconstitués avant remise à l'agent